[Texte]

**Mrs. Finestone:** Are you planning to review the witness list, Mr. Chairman?

The Chairman: I can do that now. Thank you for reminding me.

Mr. Angus: We should do that first, because it might affect when and how often we shall meet.

• 1600

The Chairman: Yes, right. The list I am about to read out is of people who have indicated a desire either to come before the committee or to send a brief to the committee. The first is the Civil Liberties Association, Mr. Borovoy's organization in Toronto; second, the Barreau du Québec, Marie-Josée Simard; third, from Ottawa, the Canadian Police Association, from whom we have received a brief, but I understand it has not yet been translated; fourth, Cantel Toronto; and fifth, the Canadian Daily Newspaper Association. Those are the five who so far have expressed an interest in either appearing personally or sending a brief.

Mrs. Finestone has given me a list, and I'll just quote:

I believe it is important for the committee to hear from the following witnesses: Minister of Communications; Mr. Bruce Phillips, Privacy Commissioner of Canada; Canadian Association of Journalists; Stentor Telecom Policy Inc.; Canadian Bankers Association; Canadian Direct Marketing Association; Bell Cellular/Rogers Cantel.

So we have five already who have shown interest and then there are the additional ones that Mrs. Finestone has brought to the chair's attention who may be interested or could be asked to come.

Mrs. Finestone: In addressing the second part of the bill, which deals specifically with the changes in the Criminal Code and the changes in the Radiocommunication Act, which relates to the radio telephone that we use in our car and as we walk around the streets, privacy has become a very serious issue. The Privacy Commissioner, Mr. Bruce Phillips, raised some very interesting points during the course of the Senate study on Bill C-62, the telecommunications bill, which still hasn't seen the light of day. They are significant enough, and the issue with respect to the role and place of the CRTC—as a matter of fact, I forgot to put down the CRTC—becomes a very significant aspect.

You are talking about interception and making use of radio waves, with an indictable offence of five years and a minimum charge of \$25,000. We're not talking about little peanuts. Under the Radiocommunication Act, you're talking about transmitting even the knowledge of the use of a conversation.

I think all of us who are around this table saw the impact of the Wilhelmy case in Quebec. Right or wrong, true or false, this has a very important place and role to play, and what is government responsibility for public airwaves and what is the manufacturers' responsibility for protection of airwaves and what in reality can be done in a practical sense.

[Traduction]

Mme Finestone: Avez-vous l'intention d'examiner la liste des témoins, monsieur le président?

Le président: Oui, nous pouvons faire cela maintenant. Merci de me le rappeler.

M. Angus: Nous devrions commencer par cette liste, car nous devrons en tenir compte pour déterminer quand et combien de fois nous devrons nous réunir.

Le président: Oui, exactement, je vais vous donner la liste des gens qui ont manifesté le désir de comparaître devant le comité ou de nous envoyer un mémoire. Pour commencer, il y a l'Association des droits civils, l'organisation de M. Borovoy à Toronto; deuxièmement, Marie-Josée Simard du Barreau du Québec; troisièmement, d'Ottawa, l'Association canadienne des policiers qui a transmis un mémoire qui, je crois, n'a pas encore été traduit; quatrièmement, Cantel Toronto; et cinquièmement, l'Association canadienne de la presse quotidienne. Voilà les cinq groupes qui, jusqu'ici, ont demandé à comparaître ou manifesté l'intention d'envoyer un mémoire.

Mme Finestone m'a soumis une liste et je cite:

À mon sens, le comité doit absolument entendre les témoins suivants: le ministre des Communications; M. Bruce Phillips, Commissaire à la protection de la vie privée; l'Association canadienne des journalistes; Stentor Telecom Policy Inc.; l'Association des banquiers canadiens; l'Association canadienne du marketing direct; Bell cellulaire/Rogers Cantel.

Ainsi, nous avons les cinq premiers groupes, plus tous ceux qui ont été suggérés par M<sup>me</sup> Finestone et qui pourraient souhaiter comparaître ou à qui on pourrait demander de venir.

Mme Finestone: Lorsque nous étudierons la deuxième partie du projet de loi qui contient des changements précis au Code criminel et à la Loi sur la radiocommunication, qui concerne les téléphones que nous utilisons dans nos voitures et lorsque nous marchons sur le trottoir, nous constaterons que la protection de la vie privée est devenue une affaire très grave. Le commissaire à la vie privée, M. Bruce Phillips, a soulevé des questions particulièrement intéressantes à l'occasion du débat au Sénat sur le projet de loi C-62, le projet de loi sur les télécommunications qui n'a pas encore vu le jour. Ce sont des éléments très importants, et en particulier, la remise en question du rôle joué par le CRTC... soit dit en passant, j'ai oublié de mentionner le CRTC dans ma liste.

Il s'agit d'interception et de l'utilisation des ondes radio et on parle d'imposer des peines de cinq ans de prison et des amendes minimum de 25 000\$. Ce n'est pas de la petite monnaie. Dans la Loi sur la radiocommunication, on parle même de transmettre la connaissance de l'existence d'une conversation.

Nous avons tous pu constater quelles répercussions cela peut avoir lors de l'affaire Wilhelmy au Québec. À tort ou à raison, que ce soit vrai ou faux, c'est un élément qui n'est pas négligeable, et il va falloir décider quelle est la responsabilité du gouvernement en ce qui concerne les ondes publiques, quelles sont les responsabilités des manufacturiers en ce qui concerne la protection des ondes, et s'interroger également sur ce qui est possible sur le plan pratique.